

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 26 (1979)
Heft: 4

Rubrik: Nouvelles des communes et des cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En bref

Nouvelles des communes et des cantons romands

Bex. Lors d'une récente séance du Conseil communal, M. Michel Baeriswyl, rapporteur, a donné connaissance du rapport de la commission nommée pour l'examen du préavis municipal relatif à la construction d'un complexe de protection civile sous la place du Stand. De son côté la commission des finances, présidée par M. Alfred Mosching, a proposé d'autoriser la Municipalité à souscrire un emprunt de 1 022 000 francs, se décomposant comme suit: part communale pour le poste de commandement 348 910 francs; part communale de l'abri 62 160 francs, 50 % de la Confédération 550 930 francs, intérêt sur avance de la part de la Confédération 60 000 francs, soit un total de 1 022 000, plus un crédit de 25 000 francs pour l'aménagement du parc de la place du Stand.

Lors de la discussion, des questions concernaient le choix de l'emplacement d'implantation. Après l'affirmation du syndic Aimé Desarzens que toutes les études faites ont été approuvées par la Confédération et l'État de Vaud, il est impossible de changer quoi que ce soit; le tout a été adopté sans opposition.

Bienne. Pour la législature 1979-1982, le Conseil municipal a procédé à la constitution des commissions non permanentes. La commission de protection civile comprend: président, M. Bernard Burki, chef local PC; membres: MM. Max Winistoerfer, Jean-François Christe, Kurt Lanz, Léo Carnazzi, Michel Hirt, Max Roth, René Ory, Roger Hayroz, Dr Jacques Junod, Jean Wandfluh.

M. Jean-Pierre Berthoud, député de Bienne au Grand Conseil, a interpellé le Conseil exécutif concernant l'incorporation des médecins dans la protection civile. Le lieu de domicile est souvent différent du lieu où s'exerce l'activité médicale. Beaucoup de petites communes connaissent une pléthore de médecins, alors que des villes et les communes qui ont la charge d'établissements hospitaliers rencontrent quelques difficultés à disposer du corps médical en suffisance pour les besoins

de la protection civile. L'incorporation des médecins de la PC devrait-elle se faire en fonction du lieu du cabinet médical? A suivre. (Réd. La collaboration intercommunale doit permettre des arrangements au profit de l'intérêt commun.)

Genève. Le Conseil municipal a renvoyé, entre autres, en commission une demande de crédit de 400 000 francs pour construire un poste de commandement local de protection civile au Petit-Saconnex, dans le parc de la maison de retraite. L'ouvrage sera entièrement enterré, à part l'escalier d'accès et les bouches de ventilation.

Moutier. La Société d'embellissement et de développement de Moutier (SEDM) s'occupe de rendre la ville toujours plus attrayante. Elle a pris en charge l'aménagement du sentier qui mène à la sortie de Perrefite, direction Les Ecorcheresses, aux magnifiques gorges de la Chalière. La SEDM a réussi à obtenir le concours de la protection civile pour collaborer à des travaux d'utilité publique dans le cadre des prochains cours de répétition.

Neuchâtel. Une trentaine de personnes des état-majors de la direction locale et des secteurs de l'OPL ont suivi un cours les 20, 21 et 22 mars au centre de la Rosière. Il s'agissait du rodage de la collaboration des état-majors, dirigé par le chef local René Habersaat et son adjoint J. Vuillomenet. Un exercice tactique d'intervention, dans un cas supposé de catastrophe naturelle, a eu lieu le dernier jour.

Nyon. La Municipalité a nommé M. René Froidevaux chef local de la protection civile en remplacement de M. Roland Bally, actuellement chef de l'Office cantonal de la PC. Le nouveau chef local était le suppléant de M. Bally. Il entrera en fonctions, à plein temps, au début du mois de juin. Un exercice de sécurité a été organisé au début de mars dans le collège secondaire, par la commission scolaire, MM. Reginald Balestra, directeur du collège, et Maurice Gueissaz,

inspecteur du service de défense contre l'incendie. Thème de l'exercice: 12 h 30, un incendie s'est déclaré dans la cuisine du réfectoire, situé au sous-sol, dans les abris de la protection civile. But: exercer l'évacuation des lieux le plus rapidement possible, afin de rassurer des parents qui avaient manifesté des craintes. Personne n'avait été prévenu. La mise à l'épreuve du service de sécurité se déroulait dans une situation proche de la réalité. Les pompiers de Nyon ont été alertés à l'heure du repas. Dix minutes après ils arrivaient sur les lieux avec trois véhicules, grande échelle comprise. Entre-temps le tenancier du réfectoire, muni d'un extincteur, tentait de limiter les dégâts, pendant que les cinquante élèves se sauvaient par les deux issues de secours. Une friteuse était en feu et dégageait une forte fumée. Seuls les hommes équipés du masque ont pu pénétrer dans les locaux. Dans l'ensemble, l'exercice a été positif. M. Gueissaz a toutefois constaté quelques lacunes: la signalisation qui conduit vers les sorties de secours, le déverrouillage des portes de secours. Les améliorations permettront de gagner de précieuses secondes.

Porrentruy. Selon le rapport de gestion pour 1978 du Conseil communal, concernant le Service de la protection civile, 30 hommes ont été formés dans les différents services, ce qui porte à 94 l'effectif du personnel instruit, sur un total d'environ 250 de l'organisme de protection local. Plusieurs spécialistes et cadres ont participé à des cours cantonaux et fédéraux. 154 personnes doivent être instruites aux cours des prochaines années. Il est indispensable de former ceux-ci au plus vite. Les besoins futurs de la PC ont été planifiés; les constructions à réaliser sont: 4 abris publics pour la population, contenant environ 3000 places; 2 postes d'attente de quartier; 1 poste sanitaire de secours. L'année 1978 a été surtout une année de transition et de réorganisation, tâches nécessaires pour que l'OPL soit en mesure d'accomplir sa mission, dans le cadre des nouvelles institutions jurassiennes de PC.

Jura bernois

Réduction de la taxe militaire pour les personnes astreintes à la protection civile

(p) Les communes du Jura bernois viennent de recevoir d'importantes circulaires destinées aux chefs des offices de protection civile relatives à la taxe d'exemption du service militaire. On sait que cette taxe n'est pas toujours payée de gaieté de cœur par les citoyens astreints au service mili-

Erratum: Revue 1/2 1979, page 32, Canton de Genève. C'est M. Gérard Righenzi, du Groupe de Genève, avec son chien boxer Ben du Rosselet, qui fut engagé lors du tremblement de terre affectant particulièrement Bucarest en Roumanie et qui participa aux recherches avec les groupes suisse allemands.

taire et qui ne font pas leurs cours. Or, dès le 1er janvier 1979, des modifications sont entrées en vigueur en ce sens que le militaire qui aura effectué 6 jours de protection civile aura droit à la réduction de la moitié de sa taxe d'exemption. Le militaire qui aura effectué un service de 12 jours au moins à la protection civile verra sa taxe être complètement annulée. (Journal du Jura Bienne)

Canton de Vaud. Extrait du Bulletin militaire vaudois de la Société vaudoise des officiers, groupement de Montreux-Aigle

Le Service territorial

Complément et renfort de la défense civile dans le cadre plus large de la défense générale, mais aussi soutien logistique de l'armée, telles sont deux des tâches principales du Service territorial. C'est de ce thème que le colonel René Perréaz, ancien commandant de la région territoriale 153, entretenait les officiers du groupement de Montreux-Aigle de la Société vaudoise des officiers, réunis le 18 janvier dernier, au Café de l'Etoile, à Aigle.

Décrivant la structure de la zone territoriale 1, qui englobe les cantons de Genève, Vaud, Fribourg, Neuchâtel et

Berne, le colonel Perréaz a relevé que le commandant de cette zone, le colonel-brigadier Planche, avait sous ses ordres quelque 45 000 hommes.

Cet effectif n'est certainement pas trop important pour remplir les nombreuses tâches qui incombent au Service territorial! Renseignement et alerte, protection d'ouvrages, assistance – *en collaboration avec les instances civiles* – aux prisonniers et aux internés, police auxiliaire, inhumation des soldats défunts, protection des biens culturels, réquisition dans le cadre de l'économie militaire, *renforcement des organes de la protection civile* par ses troupes de protection aérienne, coopération avec les services sanitaires civils, tel est l'éventail des activités du Service territorial.

Organisé militairement, disposant d'importants moyens, le S ter n'est cependant pas destiné à supplanter les organismes civils administratifs et politiques. Ce sont les autorités civiles qui fixent la mission des troupes du S ter que l'armée peut mettre à leur disposition en cas de besoin. Le S ter ne prend en charge les activités des autorités civiles que dans le cas exceptionnel où ces dernières ne sont plus en mesure d'exercer leur autorité.

Comme l'a relevé le colonel Perréaz, les activités du S ter ne se bornent pas à l'assistance aux autorités civiles.

Celui-ci joue le rôle de «magasin» à grande surface puisqu'il assure le soutien de l'armée. Il sert également de trait d'union entre les états-majors civils et militaires.

Au cours de la discussion qui suivit, l'orateur a encore précisé quelques volets des multiples activités de la véritable «entreprise de service» que constitue le Service territorial. (wb)

Centres d'instruction

Centre cantonal à Gollion. La construction s'est poursuivie conformément au programme établi. Un concours de création artistique a été ouvert en août, en vue d'animer une façade du bâtiment principal. Les artistes invités ont déposé leurs projets dans le délai, fixé par le règlement au 22 décembre. Les travaux concernant le terrain d'exercice ont débuté en automne par la pose des conduites d'amenée de l'eau, de l'électricité et du téléphone.

Centre régional d'Aubonne. Les travaux ont commencé au printemps. Des difficultés dues à la présence d'eau au niveau des sous-sols ont nécessité une modification des fondations de l'immeuble. Malgré les mauvaises conditions atmosphériques du début de l'année, le programme a été observé. La partie Sud était sous toit au début de l'hiver.

Centre régional de Lausanne. L'Office fédéral et le canton ont subventionné l'acquisition du terrain à la Rama, Montheron. La réalisation du centre est prévue en combinaison avec un stationnement protégé pour la troupe de protection aérienne attribuée à la commune de Lausanne. Un devis estimatif a été établi en décembre par l'architecte mandaté.

Constructions

Abris privés. La modification de la loi fédérale ayant étendu, dès le 1er février, l'obligation de construire des abris de protection civile à l'ensemble du territoire, le nombre des demandes de subventions a considérablement augmenté ainsi que le montant engagé. Cet effet n'a pas encore eu de répercussion sur le montant des demandes de paiement. Ce dernier est en forte diminution ce qui est dû, en partie, à la réduction du taux des subventions.

Paiement des subventions. 496 paiements, acomptes ou soldes ont été effectués, totalisant une dépense de 4 749 700 francs à la charge du canton.

Extrait du Rapport de gestion 1978 de l'Office cantonal PC vaudois

Instruction Cours et rapports organisés par	Personnel astreint		Participants et jours de service			Personnel auxiliaire	
	jours	jours	Instruc- teurs pro- fession- nels	Instruc- teurs vo- lontaires	jours	jours	
la Confédération	57	392	26	150	17	108	—
le Canton	573	1965	124	473	364	1010	61
Centre Rég. Est	1026	3322	106	344	114	261	48
les communes	1576	3035	27	62	190	423	128
Totaux	3232	8714	283	1029	685	1802	237

Total des jours de service accomplis 12 142

Abris publics et constructions pour organismes

Le volume de ces constructions reste élevé.

Le nombre des abris et des places protégées dans les communes vaudoises est le suivant:

	Abris	Places
Totaux à fin 1977	9 787	381 817
Augmentation en 1978	445	9 902
Totaux	10 232	391 719